

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROICHE, Dominique RICHARD BRICE

## OBJET

Lancement de la maîtrise d'oeuvre des travaux rue Amiral Pierre et rue Vellonne

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Monsieur Patrick BREYER informe le Conseil Municipal que les rues Amiral Pierre (de la rue des Bains à la Rue Daprey Blache) et Vellonne (de la rue des Bains à l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny) sont dégradées, réseaux inclus.

Pour mener à bien ce projet de travaux, prévu en 2020, il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre, avec une équipe compétente. Ces deux rues sont situées dans le centre même de Bourbonne et sont beaucoup fréquentées : prolongation de la Grande Rue et de la Place de Bains.

La mission de maîtrise d'œuvre serait globale : les travaux concernent tous les réseaux secs, le réseau pluvial et le réseau assainissement.

Monsieur Patrick BREYER demande donc au Conseil Municipal d'approuver la consultation en vue d'une maîtrise d'œuvre pour les rues Vellonne et Amiral Pierre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

REÇU A LA SOUS-DIRECTION DE L'ÉTUDE  
DE LANGRES LE

24 JUN 2019

Bourbonne les Bains le 19 juin 2019

Le Maire,  
  
Signature

